



MODE D'EMPLOI

Le Festival de Caves est un festival souterrain qui a lieu en mai-juin dans des caves dont les caractéristiques divergent inévitablement mais dont les points de convergence sont :

- l'accès en descente,
- la garantie d'une intimité,
- une authenticité,
- un lieu qui puisse accueillir une espace de jeu, deux comédiens, un régisseur et une vingtaine de spectateurs.

VOUS ETES PROPRIETAIRE D'UNE CAVE

Septembre à décembre

Vous avez une cave à proposer. Si possible nous visitons ensemble la cave et si ce n'est pas possible nous vous demandons de remplir une fiche technique de la cave afin de nous aider à préparer au mieux l'événement (avec photos, localisation, proposition du lieu de RV, coordonnées du référent sur place)

La jauge est limitée à 19 personnes si le lieu ne possède qu'une issue. Si le lieu est vaste et possède plusieurs issues, sachez qu'au-delà de quarante spectateurs, l'intimité spécifique du Festival n'existe plus..

Dans toutes les communes, **le "rituel d'accès" au lieu de représentation est systématiquement le même** pour des raisons pratiques, politiques et artistiques :

- **un lieu de rendez vous à proximité** de la cave, facilement repérable par les spectateurs,
- **le rendez vous est communiqué par tel ou sms la veille .**
- **le rendez-vous est fixé 1/2h avant la représentation**, à proximité et permet la constitution du groupe qui sera acheminé par la personne de billetterie vers la cave pour l'heure de la représentation
- **L'adresse de la cave n'est pas dévoilée** en amont aux spectateurs.
- **les éclairages et le son** apportés par la régie doivent pouvoir être branchés sur **2 prises-terre 16 ampères uniquement**

Le Festival se chargera de toutes les demandes d'autorisation, de la sécurité des lieux de spectacles et de celle des spectateurs. Il contractera à cet effet les assurances nécessaires.

Mars

Une **convention sera signée** entre le propriétaire et le Festival et **vous avez un interlocuteur relais désigné**

ACCUEILLIR LE FESTIVAL

Pour le propriétaire qui peut être soutenu ou relayé par la commune ou par une association, il s'agit de :

- de trouver et **apporter dans la cave une vingtaine de chaises**
- Les **propriétaires de la cave sont bien évidemment invités** à la représentation (se signaler au service Réservations pour respecter la jauge)
- **d'organiser la communication avec votre interlocuteur relais et de mobiliser vos connaissances** pour aider le Festival à remplir la jauge
- de **prévoir un en-cas ou un repas (avant ou après spectacle) et trouver un logement (si nécessaire : besoin précisé par le régisseur) pour chaque personne** (acteur, accompagnant, régisseur, trois maximum) en s'appuyant sur votre interlocuteur relais.

- De manière informelle et sans obligation, **une rencontre autour d'un verre peut être proposée** après le spectacle pour favoriser la discussion avec les spectateurs, voir avec votre interlocuteur relais

LA DATE ET LE SPECTACLE SONT CONNUS

Janvier -février

Vous avez fait part au Festival des créneaux de dates, en fonction de vos disponibilités, des animations déjà existantes sur le territoire, **le Festival vous propose une date et un spectacle associé**

Mars -avril

Nous pouvons mettre à disposition des affiches 40X60, des brochures générales, un texte sur le spectacle avec un visuel (voir formulaire joint à la convention) . N'hésitez pas à nous en réclamer .

Sur les outils de communications, nous ne précisons pas l'adresse de la cave mais uniquement la ville pour les raisons exposées ci-dessus et pour une souplesse d'organisation étant donné le nombre de caves et de villes que visite le Festival. Nous vous demandons de **respecter la charte graphique** du Festival dans toutes les actions de communication que vous pouvez mettre en place

LE TEMPS DU FESTIVAL

Mai-juin

La réservation est obligatoire étant donné la jauge limitée et le rituel d'accès à la représentation : www.festivaldecaves.fr ou 03 63 35 71 04

Trois modalités de réservation : par téléphone, par mail et par site internet. Elles sont toutes prises en charge par le bureau du Festival à Besançon. Toutes les personnes réservant des places sont rappelées ou reçoivent un message pour confirmer leur réservation et **pour leur donner un point de rendez-vous afin de les accueillir** (lieu stratégique dans la ville et à proximité de la cave, transmis à l'équipe du Festival de manière extrêmement claire par le relais ou le propriétaire).

Veillez à ce que vos réservations passent par le service Réservations.

J -8

Le régisseur ou le relais prend contact avec vous pour vous donner leur heure d'arrivée et donc la mise à disposition du lieu, il vous indique le nombre de personnes concernées 2 ou 3. Sans nouvelle, n'hésitez pas à appeler le Festival ou votre relais

Jour J

Les spectacles sont conçus pour tourner avec un seul régisseur ou un accompagnant. La scénographie et le matériel sont rangés dans un petit utilitaire (renseignements à donner sur accès et parking). **Les équipes sont autonomes sur l'installation et le démontage des spectacles** y compris sur la prise en charge de la billetterie

La billetterie se fait par l'équipe du Festival, sur le lieu de rendez-vous, à 19h30. Les spectateurs, une fois au complet, sont emmenés à la cave. **Pas de retardataire possible.** Au-delà de la jauge indiquée par la personne en charge de la cave, aucun spectateur ne pourra accéder au spectacle, par mesure de sécurité et relativement au nombre de places.

Les tarifs de la billetterie par défaut sont de 12 euros : tarif plein / 10 euros : tarif adhérent (compagnies coproductrices) / 7 euros : tarif réduit (demandeurs d'emplois, étudiants, moins de 18 ans, carte avantages jeunes)

Lors de chaque représentation, un extincteur est apporté par l'équipe. **Le régisseur est équipé et en mesure d'évacuer si nécessaire.** Le partenaire s'engage à respecter toute la réglementation relative à la sécurité des spectacles et des spectateurs.

L'ASSOCIATION EUROPEENNE DU FESTIVAL DE CAVES